

Présentation du dispositif AED



Les AED, c'est QUOI ?

- AED = Assistants d'Éducation
- Contrat d'alternance sur 2 ou 3 ans
- 6 à 8h/semaine en établissement
- Tâches d'accompagnement pédagogique



OÙ peut-on réaliser son activité ?

- Dans une école primaire
- Dans un collège ou un lycée, pour les matières suivantes:
Anglais, Espagnol, Histoire Géo, Lettres, Mathématiques, Physique-Chimie, Sciences et Vie de la Terre, Éducation Physique et Sportive, Éducation (CPE).



QUI est concerné ? Qui peut postuler ?

- Les étudiant.es se destinant aux métiers de l'enseignement, à l'école Primaire ou dans le Secondaire,
- Les étudiant.es en : Anglais, Espagnol, Histoire Géo, Lettres, Mathématiques, Physique-Chimie, Sciences et Vie de la Terre, Éducation Physique et Sportive, Éducation (CPE).
- Les étudiant.es inscrits en L1, pour un début de contrat en L2 au mois de septembre prochain



CALENDRIER

- Candidatures du 25 mars au 3 mai 2024.
- Communication des résultats du processus de sélection à partir du 3 juin
- Communication des lieux d'affectation à partir du 26 juin 2024.
- Signature des contrats à la fin août.



COMBIEN l'activité est-elle rémunérée ?

Net mensuel en 2023-24 :
779€ en L2 ; 1001€ en L3 ; 1018€ en M1



COMMENT candidater ?

Le dépôt du dossier de candidature se fait sur le portail Colibris :

<https://portail-versailles.colibris.education.gouv.fr/>

Pièces demandées : CV, lettre de motivation, pièce d'identité, carte vitale, relevés de notes bac+L1 ou L2, avis du responsable de formation



Renseignements
sur le site de
l'Académie de
Versailles
(cliquez sur le logo)



Questions :

• preprofessionalisation@ac-versailles.fr

• Eléonore
Chinetti,
coordinatrice de la
formation des
enseignants pour
l'UVSQ
eleonore.chinetti@uvsq.fr

